



DECISION N° 2024-165

**Acceptation du don d'une œuvre de Bart Ramakers,
consenti par M. et Mme Verdier.**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 9 novembre 2022 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, adjoint au Maire ;

Considérant que Monsieur et Madame Verdier, par lettre datée du 8 décembre 2023 ci-après annexée, font don à la Ville de Perpignan d'une œuvre de Bart Ramakers, photographe d'art ;

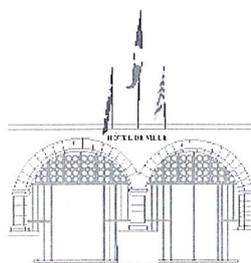
Considérant que ce don comprend une photographie intitulée « Treasure Hunt », tirée sur Fujitrans dans un bac lumineux au format de 154 x 116 cm, présentée à l'occasion de l'exposition « Egypte la passion des mondes » du 13 mai 2023 au 14 janvier 2024, au muséum d'histoire naturelle de la Ville de Perpignan ;

Considérant que ce don, consenti sans charge ni condition, sera inscrit sur l'inventaire des collections du muséum d'histoire naturelle et viendra enrichir sa collection ;

DECIDE

ARTICLE 1

D'accepter le don de Monsieur et Madame Verdier dans les conditions ci-dessus définies.



ARTICLE 2

Le comptable public est chargé d'intégrer cette œuvre d'art d'une valeur agréée et en l'état de 12 000 € (douze mille euros) dans le patrimoine communal.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le 24 JAN. 2024

ID Télétransmission : 066-216601369-20240124-185422-AU-1-1

Accusé reçu le : 24 JAN. 2024

Affiché le : 24 JAN. 2024

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

